

### **La Bouloie - Rue Gaudot - Construction de l'ENSMM - Cession gratuite de terrain à l'Etat**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par acte du 25 janvier 1994, la Ville a cédé à l'Etat un terrain d'une superficie de 4 ha 99 a 25 ca afin de permettre la construction de l'ENSMM, des laboratoires attenants et de l'Institut de Productique.

Au cours du chantier, des modifications d'accès à certaines parties du bâtiment ont été décidées. Ces modifications ont entraîné la création d'une voirie sur une partie de la propriété communale attenante. Afin de régulariser la situation ainsi créée, il est proposé de céder gratuitement à l'Etat un délaissé communal de 8 a 74 ca à détacher de la parcelle cadastrée MT n° 184.

Les frais d'acte sont à la charge de l'Etat.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est proposé :

- d'approuver la cession gratuite de terrain à l'Etat
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.